

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 5 février 2016

6^{ème} **Commission**

N° CG-2016-1-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ANNEE 2015**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin mène de longue date une politique très volontariste en matière de développement durable. Sa présence dans les domaines de l'environnement et du social sur des politiques engagées et des démarches inédites en témoigne. Les principales initiatives originales du Département concernent les GERPLAN, la gestion des rivières et des barrages, une politique très dynamique sur les déchets et plus récemment sur l'énergie, ainsi que son action sociale très forte, tournée vers les territoires intégrant l'ensemble de la population.

En lançant le 13 mars 2014 la démarche « Planètes 68 », le Conseil départemental a affirmé son ambition de soutenir résolument un développement économique respectueux de l'environnement et soucieux de l'intégration de toutes les populations, quelles que soient les conditions sociales et les générations, en l'appuyant sur les leviers des transformations à mettre en place sur le plan énergétique pour favoriser une transition économique.

Le présent rapport fait le point sur les actions menées dans le cadre du développement durable tant en interne qu'en externe en soutien de nos partenaires et de la population avec un focus sur les actions du programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 ».

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulant leurs actions engagées en faveur du développement durable.

Concrètement, le présent rapport va différencier d'une part les actions stratégiques menées sur le territoire au titre des politiques publiques et d'autre part, celles engagées sur le patrimoine et les services de la collectivité dans une démarche d'exemplarité. Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées comme pour les rapports des années 2011 à 2013, les différentes finalités seront essentiellement illustrées par des actions menées dans le cadre de « Planètes 68 ».

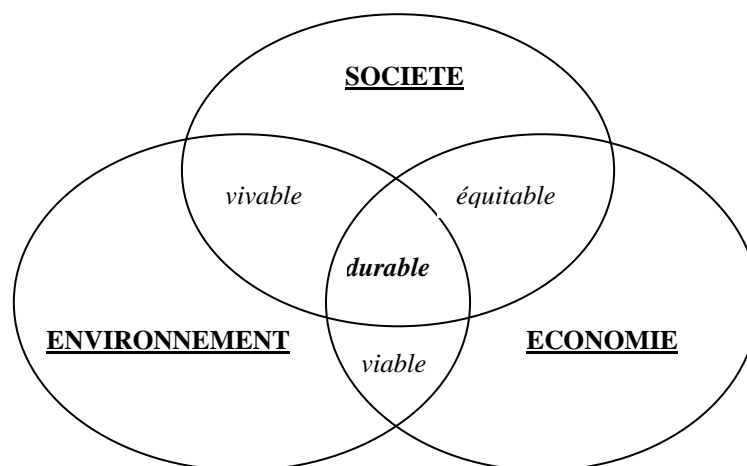
La définition du développement durable

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport BRUNDTLAND, base des travaux du sommet de RIO).

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. En effet, l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

- **Un schéma**

L'aire d'intersection des trois sphères « Société – Economie – Environnement » constitue l'objectif d'un développement durable.



- **Un slogan**

Penser globalement, agir localement.

- **Quatre principes**

Le principe de participation

Le principe de solidarité

Le principe de responsabilité

Le principe de précaution

- **Cinq finalités**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La démarche « Planètes 68 » lancée en mars 2014

- Des prémices dès 2000

Depuis l'année 2000, le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste visant à intégrer les principes du développement durable dans les politiques départementales. Cette orientation politique forte a pu s'appuyer sur le savoir-faire du Département, reconnu au niveau national, qu'il s'agisse de problématiques de barrages, étiages, rivières, zones humides, préservation de la ressource en eau, gestion des déchets, protection du patrimoine naturel... Aussi, l'action départementale se décline, entre autres, depuis plus de 10 ans dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Ces cadres constituent des lieux permanents et appréciés de participation, de solidarité, de responsabilité et de précaution et créent des occasions régulières d'échanges entre les acteurs de terrain concernés par une question ou une autre en matière d'environnement, d'agriculture, de cadre de vie... L'audit réalisé en 2012 fait apparaître une démarche reconnue, un dialogue renoué, des partenariats actifs et la cohérence des politiques mises en œuvre.

- Un plan Energie adopté en 2007

Concernant l'énergie, le Conseil départemental a adopté en 2007, avant la crise, son « Plan départemental de maîtrise de l'énergie ». Il préconisait déjà des économies d'énergie à réaliser dans des bâtiments départementaux, ainsi que des études de potentiel d'énergies renouvelables à mener à l'échelle de l'espace transfrontalier. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergie renouvelable (EnR) en encaissant des recettes provenant de panneaux photovoltaïques installés sur des toitures, une régie autonome d'électricité étant mise en place à cette fin. De même, les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante de l'énergie.

- Une extension progressive à tous les domaines

L'ambition haut-rhinoise de développement durable s'étend progressivement à l'ensemble des politiques départementales avec comme objectif de sortir de l'antagonisme économie / environnement en utilisant notamment les leviers de la nécessaire transition énergétique à mener pour dynamiser le développement économique de manière innovante. Dans cette optique et en réponse à la crise, la collectivité départementale s'impose d'abord à elle-même des efforts d'optimisation dans tous les domaines et une meilleure adéquation des budgets aux calendriers des projets. Ces deux principes sont révélateurs de sa gestion rigoureuse et sobre, indispensable à un cheminement vertueux.

- Une approche pragmatique et technique à finalité sociétale

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables. L'approche pragmatique et technique a aussi son revers, celui de moins mettre l'accent sur les aspects de communication. Aujourd'hui, au vu des enjeux de la crise économique, il importe de mieux faire connaître et partager les choix originaux et efficaces mis en œuvre en Haute Alsace dans de nombreux domaines, et ceci souvent de longue date. La transition écologique et la transition économique impliquent un changement de société.

Le rapport annuel sur le développement durable de l'année 2013 a été une nouvelle occasion de constater qu'il y a lieu aujourd'hui de généraliser la démarche « transition énergétique » initiée de manière transversale au sein de l'administration départementale dans le cadre de la culture managériale et incitant à interroger les diverses politiques départementales au regard des enjeux de la transition énergétique pour tendre à plus d'efficacité collective et de sobriété énergétique.

- Six axes d'orientation à intégrer à toute politique départementale

L'ensemble de ces éléments de contexte conforte les axes de la démarche « Planètes 68 » qui s'avèrent en adéquation avec les recommandations récentes de la Chambre régionale des comptes, à savoir ne pas se limiter à développer des énergies renouvelables, mais aussi, en parallèle, dégager activement des économies d'énergie dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (notamment par l'isolation thermique des bâtiments) et agir sur les comportements et usages pour aller vers plus de sobriété et un véritable changement de société. Dans ce but, le Département a prévu d'engager les actions dans les domaines suivants :




- la sobriété énergétique au sein de la collectivité ;
- l'incitation à la sobriété énergétique des tiers ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la production d'EnR en régie ;
- le développement des EnR dans les territoires ;
- les leviers économiques de la transition énergétique.

- Des actions déclinées dans un programme opérationnel 2014-2020

Planètes 68 a été élaborée en respectant le cadre réglementaire du Plan Climat Energie Territorial (PCET), conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui s'impose à notre collectivité.

Le programme a été conçu d'emblée de manière évolutive. Mais surtout, le principe itératif est devenu inhérent à la démarche de travail du Département, basée sur un cercle vertueux (écouter, concevoir une réponse, expérimenter, évaluer le retour, ajuster, écouter à nouveau...) et partagée avec ses partenaires.

Chaque pilote d'une action du programme opérationnel peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	
Objectifs non tenus, action posant question	

A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE





A.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l’Energie



La maîtrise de l’énergie constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l’alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l’économie globale et sur les budgets des ménages.

- Le PCET du Département du Haut-Rhin a été adopté en même temps que la démarche « Planètes 68 » lors de la séance du Conseil départemental le 13 mars 2014. Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :
 - les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d’atténuer le réchauffement climatique et de s’y adapter,
 - le programme des actions à réaliser afin, notamment, d’améliorer l’efficacité énergétique, d’augmenter la production d’énergie renouvelable et de réduire l’impact des activités en termes d’émissions de GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l’énergie et au climat,
 - un dispositif de suivi et d’évaluation des résultats.
- Le programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 » regroupe à la fois des actions déjà engagées mais aussi des projets ayant émergé des discussions menées avec nos partenaires dans les nombreuses instances de gouvernance des différentes politiques publiques départementales. Des actions complémentaires, demandant un approfondissement en liaison avec les acteurs concernés, viendront s’y ajouter lors des révisions régulières prévues dans le processus.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Soutien à l’amélioration thermique					
Réhabilitation thermique du parc social	Action 2.2.1	Sur les 49 000 logements sociaux haut-rhinois, 15 400 présentent des charges énergétiques supérieures à la moyenne régionale. A travers ses fonds propres, le CD68 est l’un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), voire la Région Alsace et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Remédier à la précarité résultant de logements énergivores Elaborer un dispositif de financement simple et efficient pour : - simplifier la démarche pour les bailleurs et le contrôle de l’atteinte des objectifs - promouvoir le gain énergétique le plus efficient sans fixer de seuil contraignant pour respecter les équilibres économiques des opérations - garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux.	Nb de logements réhabilités : 200 minimum Budget : 1,2 M€ (dont 0,2 M€ sur M2A)	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Soutien à l'amélioration thermique					
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants	Action 2.2.2	Les propriétaires occupants sont plus nombreux dans le Haut-Rhin qu'en moyenne nationale (63,5 % contre 58 %). Certains ont un niveau de revenus faible ou très faible et subissent de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie sans pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de ménages informés : 252 à mi 10/2015 Nb de dossiers /logements engagés : 92 à mi 10/2015 (dont 10 LHI/TD), 38 en cours d'engagement	😊
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés	Action 2.2.3	Le parc locatif privé comprend un segment dégradé hébergeant des ménages modestes, voire très modestes. Il est alors considéré comme du « logement social de fait ». Il constituait jusqu'à présent le seul statut d'occupation non ciblé par l'action départementale.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de propriétaires bailleurs informés : 85 Nb de dossiers /logements engagés à mi 10/2015 : 23 (dont 21 LHI/TD), 38 en cours d'engagement	😊
Soutien à la production neuve très sociale en BBC	Action 2.2.4	Lors d'acquisitions d'immeubles existants, les bailleurs tendent à un niveau BBC après travaux. Les ménages intégrant ces logements sont donc théoriquement plus à l'abri d'une situation de précarité énergétique. Cependant, les niveaux de loyers sont différents selon la nature du parc et ses règles de financement. De ce fait, les ménages les plus modestes se trouvent souvent exclus des opérations très performantes sur le plan énergétique.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de logements financés PLAI : 70 pour un objectif de 91	😐
Alternatives à la voiture individuelle					
Promotion de l'ensemble de l'offre publique de transport	Action 2.3.1	L'offre de transport globale est insuffisamment connue du grand public malgré l'existence de la plate-forme multimodale régionale VIALSACE (www.vialsace.eu) et la disponibilité de fiches horaires du réseau départemental sur le site www.haut-rhin.fr .	Renforcer l'attractivité du réseau auprès des usagers actuels ou potentiels par une information adaptée Inciter à utiliser les transports en commun par l'information sur les solutions de transport alternatives à la voiture	Aucune nouvelle action spécifique engagée du fait du transfert de la compétence transport à la Région au 01/01/2017 (Loi NOTRe)	👋

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Alternatives à la voiture individuelle					
Soutien et promotion des mobilités durables	Action 2.3.3	Il convient d'informer, de sensibiliser et d'éduquer sur les modes de déplacement plus durables que les déplacements en voitures particulières. La loi SRU adoptée en 2000, développe le concept des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE), Interentreprises (PDIE), d'Administrations (PDA) ou Scolaires (PDS) et encourage fortement les autorités organisatrices de transports (AOT) à les mettre en œuvre.	Encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle Inciter au covoiturage Inciter les entreprises, administrations et établissements scolaires à mettre en place des PDE/PDA/PDS	Cette action figure dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable adopté le 5 décembre 2013. Action non démarrée, pas de moyen humain dédié	
Développement des itinéraires cyclables	Action 2.3.4	Depuis 1988, le CD68 met en œuvre une politique en faveur des modes doux, notamment par des itinéraires cyclables. En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo.	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables utilitaires et touristiques, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...)	Le schéma à ce jour : 566 km, dont plus de 225 en site propre (+ 4 km en 2015). Evaluation, diagnostic et enjeux d'une nouvelle politique cyclable réalisés au 1 ^{er} semestre 2015	
Incitation au covoiturage et site de réservation	Action 2.3.5	Le CD68 impulse une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables et a inauguré en février 2012 la plateforme de covoiturage www.covoiturage67-68.fr en partenariat avec le CD67.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale d'élargissement du bouquet de mobilité proposé.	Le nouveau site de covoiturage est ouvert depuis mars 2015 ainsi que le lien avec VIALSACE. Un flyer tout public a été élaboré ainsi qu'un schéma des aires de covoiturage (échéance et moyens à déterminer).	
Mise en place d'un observatoire des mobilités départementales	Action 2.3.6	Un observatoire devra permettre de fournir les informations nécessaires aux décisions à prendre pour comprendre les caractéristiques et les évolutions des besoins de déplacements.	Avoir un outil fiable d'aide à la décision et de réactivité Renforcer les partenariats pour la promotion d'une mobilité durable	Action non démarrée du fait du transfert de la compétence transport à la Région au 01/01/2017 (Loi NOTRe)	

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Alternatives à la voiture individuelle					
Soutien au fonctionnement de la navette de l'Euroairport	Action 2.3.7	Depuis 2008, la CC3F organise une navette régulière entre la gare de SAINT-LOUIS et l'Euroairport. La fréquentation de l'ordre de 100 000 passagers par an est en hausse régulière. Le CD68 contribue à hauteur de 40 % du fonctionnement.	Fidélisation des usagers sur la navette routière en attendant la réalisation du projet de raccordement ferré de l'Euroairport Hausse progressive de la fréquentation	100 000 passagers transportés en 2014, en augmentation régulière. La Région devra honorer les engagements pris en matière de transport à partir du 01/01/2017.	
Soutien au fonctionnement des transports complémentaires locaux	Action 2.3.8	18 zones de transports à la demande (TAD) existent sur le département pour répondre à des demandes locales et ponctuelles de transport. Les zones de desserte sont limitées aux intercommunalités. La performance et l'attractivité s'avèrent mitigées. Il n'existe pas d'articulation précise avec l'offre départementale. Le CD68 subventionne largement ces services dans le cadre des CTV.	Développer le TAD comme une offre complémentaire de l'offre régulière départementale, ayant vocation à s'adresser à tous et à couvrir les territoires qui en expriment le besoin. Homogénéiser l'offre de TAD proposée par les Territoires à travers la mise en place d'un référentiel commun. Rendre plus attractifs les transports collectifs alternatifs à la voiture Assurer la continuité de la chaîne des déplacements, l'intermodalité.	Action non démarrée du fait du transfert de la compétence transport à la Région au 01/01/2017 (Loi NOTRe) Financement adopté dans le cadre des CTV jusqu'au 31/12/2016.	

- Les transports départementaux

En 2015, 34,8 M€ ont été alloués aux transports en commun interurbains sur route et aux transports scolaires.

Les 400 services spéciaux scolaires transportent quotidiennement près de 30 000 élèves (écoliers, collégiens et lycéens) réduisant de ce fait considérablement le nombre de déplacements en véhicules individuels.

Par ailleurs au bilan de l'année 2015, les 46 lignes de bus interurbaines du Conseil départemental ont transporté près de 600 000 passagers participant ainsi à l'effort visant à lutter contre le réchauffement climatique.

Notons que les critères d'attribution des marchés font apparaître notamment le niveau de filtrage des particules des autocars affectés à ces services.

Le nouveau schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin a été adopté le 5 décembre 2013. Il a pour objectif d'améliorer les performances globales ainsi que l'attractivité du réseau départemental. Il s'agira de favoriser le report modal avec d'autres catégories de transports en commun comme le transport ferroviaire, de rechercher une meilleure attractivité de nos lignes de bus pour les déplacements domicile-travail, notamment pour les frontaliers, pour réduire les déplacements en véhicules personnels et pour limiter les encombrements récurrents aux entrées des grandes villes et à la frontière suisse.

Une étude d'opportunité d'une ligne express transfrontalière entre le secteur du Sundgau et l'agglomération de Bâle/Saint-Louis vient d'être lancée en octobre 2015 dont les conclusions interviendront au cours de l'année 2016.

Les efforts de la collectivité portent également sur le soutien et la promotion des énergies renouvelables dans les territoires.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Développement des EnR dans les territoires					
Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin	Action 5.1	<p>La géothermie présente un potentiel particulièrement élevé au sein du fossé rhénan. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets.</p> <p>Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an.</p>	Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée	Les phases 1.2 et 3.1 de l'étude sont achevées. En 2015, Electricité de Strasbourg et Engie, ont déposé un permis d'explorer les ressources géothermiques auprès des services de l'Etat sur le secteur de l'étude départementale ceci constitue l'aboutissement de la démarche proactive engagée par le Département. Sur cette base, il a été décidé de ne pas mener la phase 3.2 de l'étude.	☺
Emergence de parcs éoliens	Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Du fait de l'absence de données précises sur les migrations de l'avifaune, la trouée de Belfort est transitoirement exclue en attendant la réalisation d'une étude complémentaire.	<p>Lever les hypothèques induites par l'absence de données avifaunistiques dans la trouée de Belfort.</p> <p>Puis accompagner les porteurs de projets de parcs éoliens selon 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne gouvernance pour meilleure acceptabilité Exigence accrue en matière de biodiversité au-delà des règlements 	Elaboration du cahier des charges d'une étude radar de la migration postnuptiale, en lien avec la LPO. Lancement de cette étude prévu pour 2016.	☹
Valorisation des déchets ligneux départementaux	Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	<p>Valoriser les déchets ligneux</p> <p>Contribuer à la filière bois-énergie</p>	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables.	☹

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Développement des EnR dans les territoires					
Soutien à la mise en place de cultures biomasse	Action 5.4	<p>La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage). Un potentiel de 150 ha représentant 900 Rep, soit 1 GWh/an, existe dans le département.</p> <p>En outre, ces cultures permettent de lutter contre les coulées de boue.</p>	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	<p>Action mise en place depuis 2007. 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin.</p> <p>Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)</p>	☹️
Stockage de biomasse ligneuse	Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	<p>Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin.</p> <p>Contribuer au stockage du carbone.</p>	<p>533 arbres, 4010 baliveaux et 40.390 arbustes plantés le long des routes</p> <p>1200 arbres et 1111 arbustes plantés dans le cadre des GERPLAN</p> <p>2.500 fruitiers et 2.000 arbustes plantés à la Ste Catherine</p> <p>1020 boutures d'arbres le long des rivières</p>	😊
Soutien à la méthanisation	Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	<p>Deux implantations ou plus dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée de 20MW (en capacité de fournir 200 GWh d'énergie par an).</p> <p>La collecte sélective des bio-déchets est en place sur le secteur du SM4.</p>	Réflexion en cours entre la Com Com de GUEBWILLER la CARA, l'industrie agro-alimentaire...	☹️
Centre de recherches appliquées sur les solutions locales	Action 5.7	La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim place le Haut-Rhin au cœur de la problématique de la transition énergétique française. Une proposition franco-allemande de création d'un centre transfrontalier de recherche appliquée basé à Fessenheim commence à émerger.	Création d'un centre de recherche appliquée sur les énergies basé à FESSENHEIM	Réflexion en cours sur des plates-formes énergétiques d'économie circulaire sur le secteur de FESSENHEIM - OTTMARSHEIM	👋

A.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Domaine de l'eau :

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département gère 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 M de m³ d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, la Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le canal du Rhône au Rhin déclassé, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières dont le Département est membre et qui gèrent 720 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin. D'autres collectivités sont également accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre des GERPLAN. Chaque année, le Département consacre environ 5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères de développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département affecte annuellement 3 M€ dans ce domaine et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC) qui apportent leurs conseils pour la gestion des unités d'épuration collectives et les contrôles des installations d'assainissements individuels.

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture proche de 98,4 % des captages (732 ouvrages sur 744).

Le SATEP a également rédigé en 2014 un projet de cahier des charges pour la numérisation des plans des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. En 2015, il a également fortement participé, avec la Chargée de mission SIG, à l'élaboration de plusieurs outils-métiers dans le domaine de la gestion patrimoniale. Des bases de données et fiches spécifiques ont été créées pour ces applications. Le carnet de bord précité devrait également être intégré à cet outil métier.

Une étude transversale « 0 phyto », subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a été réalisée entre février 2013 et février 2014, au niveau de 22 sites pilotes (1 Unité Routière de Colmar, 5 collèges, 7 bâtiments départementaux, 2 lacs et barrages départementaux, 2 digues de cours d'eau).

Cette étude a proposé un éventail de solutions techniques alternatives au désherbage chimique, adaptées aux différentes solutions. 21 projets d'expérimentation de techniques alternatives ont été définis, avec les protocoles de suivi respectifs.

Les plus importantes décisions qui se sont déjà concrétisées dans le cadre de la démarche « 0 phyto » sont synthétisées en annexe 1 du rapport.

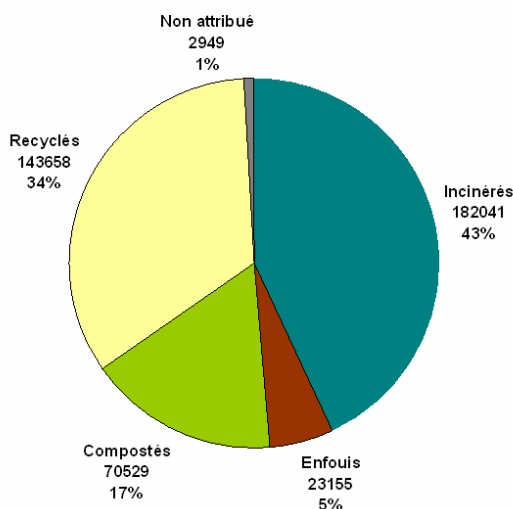
Domaine des déchets :

Le Département du Haut-Rhin, dont les résultats de valorisation des déchets sont significativement supérieurs à la moyenne nationale, a poursuivi en 2015 son effort en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement : les collectes sélectives des biodéchets ont ainsi continué à se déployer et la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) est en phase d'aboutissement. L'année 2015 a vu le développement de la deuxième année du programme d'actions du Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDP) signé avec l'ADEME.

En 2013 ont été collectés dans le Haut-Rhin :

- 272 kg/hab/an de déchets occasionnels des ménages issus principalement des déchetteries ;
- 213 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles ;
- 101 kg/hab/an de déchets propres et secs (verre, flacons plastiques, papiers/cartons, acier et aluminium) ;
- 18 kg/hab/an de biodéchets.

FILIERES D'ELIMINATION DES DECHETS DANS LE HAUT-RHIN EN 2013



Domaine du patrimoine naturel :

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière. En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 434 ha dont notamment 677 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 757 ha de forêts. Il convient de préciser à ce sujet que le Conseil départemental a sollicité et obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council) pour la gestion de 668 ha de ses forêts.

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- les guides « Arbres remarquables du Haut-Rhin » et « plantes invasives », la Plaquette « savoir et faire pour les Haies », les affiches « Haie Champêtres » et « Plaidoyer pour le Lierre ».

La plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN :

- une gestion fine sur SIG des 17 000 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales ;
- l'inventaire complet des ripisylves des cours d'eau dont le Département assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières.

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace : Grand Hamster, Grand Tétrás, Cigogne blanche, batraciens...

Domaine routier :

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes puis généralisée en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été. La DRT intervient également en fauchant les accotements de 150 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Préserver les ressources naturelles					
Préserver la ressource en eau potable	Action 3.1.1	Les 10 barrages réservoirs départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux	Les outils de gestion prévisionnelle des ouvrages sont opérationnels et en phase de calage et d'ajustement continu	☺
Préserver et restaurer les sites naturels	Action 3.1.2	Les sites naturels sont les garants du bon fonctionnement des quatre grands types de services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement (eau, bois, ...) ▪ Culturel (paysage, ressourcement, ...) ▪ Assistance (photosynthèse, cycle des nutriments, ...) ▪ Régulation (prévention des inondations ...) 	Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes.	En 2015, plusieurs sites naturels ont été acquis (WESTHALTEN, SEWEN...) et un nouveau site ENS a été créé à RIXHEIM (185 ha).	☺
Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques	Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des pratiques agricoles qui combinent le respect de l'environnement et la viabilité des exploitations agricoles.	Contribuer à la mise en place de MAEC pour mieux respecter l'environnement tout en préservant la viabilité des exploitations agricoles	15 500 ha engagés jusque fin 2014 Plus de 10 000 ha engagés à nouveau en 2015	☺
Réguler les débits des rivières					
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau	Action 3.2.2	La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eaux superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations	Le scénario tendanciel des SAGE a été validé au printemps 2015 et le scénario partagé est en cours d'élaboration pour une approbation du SAGE en 2016	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Protéger les populations des risques d'inondation					
Préserver les champs d'expansion des crues	Action 3.3.1	Environ deux tiers de la population du Haut-Rhin vivent dans des zones protégées par 200 km de digues et environ 50 petits barrages. Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place.	Maintenir le niveau de protection des biens et des personnes au niveau actuel, soit un risque d'inondation sur cent chaque année	Le réseau de 250 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes. 8 études de dangers (EDD) ont été réalisées en 2015. Un troisième ingénieur a été formé à la modélisation hydraulique 2D	😊

A.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

La dimension sociale de l'action départementale est très importante et fait de la collectivité un acteur majeur de la proximité avec les territoires. Les actions menées en la matière sont très nombreuses dont les principales sont les suivantes :

- **Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

- dans le parc public :

- réhabilitation thermique du parc existant dans un objectif de baisse des charges des logements les moins performants énergétiquement, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales, ces charges étant « contraintes » ;
- production de logements locatifs sociaux (hors [Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#)), en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), et la plus adaptée notamment pour des personnes âgées en perte d'autonomie et les changements d'usage des bâtiments en milieu rural (sur la base d'une demande locative avérée).

- dans le parc privé :

- sortie de l'insalubrité pour offrir des conditions de vie plus saines et contribuer à améliorer le confort et la santé des occupants ;
- lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme national Habiter mieux décliné sur le territoire de compétence du Département (hors M2A) ;
- participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées favorisant le développement d'une offre locative sociale adaptée pour les personnes âgées, en logements autonomes.

• **Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil départemental mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des Conseils départementaux :

- 7 Espaces Solidarité territorialisés, 35 Centres médico-sociaux accessibles à toute personne jusqu'à sa retraite et 2 Espaces Insertion Nord et Sud ;
- près de 440 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin... ;
- 22 pôles gérontologiques dédiés aux personnes retraitées soit 68 professionnels du sanitaire et du social en contact direct avec les usagers ainsi que 5 médecins gériatres impliqués dans le soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

L'animation sociale des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction de l'Action Sociale de Proximité, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences...mais aussi dans la reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'acteur.

La Direction de l'Action Sociale de Proximité, s'est engagée de façon concrète dans cette démarche. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre des projets suivants :

Les projets thématiques :

- **Projets pour l'Insertion 2010-2013** (programmes triannuels d'intervention dans le domaine de l'insertion prolongés pour une année)

A ce jour, plus de 2/3 des actions sont en cours de réalisation ou déjà réalisées. L'une des principales difficultés de cette mise en œuvre consiste en la mobilisation des acteurs du territoire dans cette phase opérationnelle. C'est progressivement que ce partenariat de projet se construit et il demande du temps.

D'ores et déjà, nous pouvons souligner que la dynamique partenariale locale s'en retrouve renforcée.

Les projets de territoire :

L'ambition pour ces projets est de sortir du cloisonnement des institutions pour construire ensemble de nouvelles modalités de travail partagées au bénéfice de notre public. Cette démarche se poursuit sur 2 territoires avec une intensité particulièrement forte sur MULHOUSE.

- Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse : 3 objectifs :
 - . faire face à la montée en charge des difficultés sociales ;
 - . créer un nouvel espace de travail et de construction de l'action sociale ;
 - . renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions.

Basé notamment sur le concept de « développement social local », ce projet mobilise les acteurs locaux (Ville – Conseil départemental mais aussi la CAF, des structures d'insertion, l'Education Nationale...) et reconnaît le territoire comme un espace de construction de l'action sociale.

Il a permis d'ores et déjà de mener plusieurs projets dans les différents domaines d'intervention de la solidarité (logement, protection de l'enfance, insertion, accueil du public...).

Les plus importants développés ci-dessous ont été pérennisés au vu des résultats satisfaisants et d'une réponse correspondant parfaitement aux besoins :

Apporter des réponses coordonnées à la précarité

- . positionnement de la Ville comme porte d'entrée unique pour l'instruction des demandes d'urgence et de premier niveau ;
- . positionnement du Conseil départemental sur l'accompagnement.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- . réalisation du test d'éligibilité par un véritable réseau d'acteurs sur le territoire et possibilité de prendre un RDV immédiatement à la plateforme ;
- . élargissement des missions de la Plateforme rSa : réalisation en un seul lieu et en un seul temps de l'instruction administrative de la demande rSa, de l'information droits et devoirs et du Bilan Socio Professionnel.

Construire un socle de valeurs, de principes d'action et de pratiques professionnelles partagés :

- . organisation de journées de découverte de la Ville et du Conseil départemental pour les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, de nouvelles thématiques sont en cours d'investigation (travail éducatif, aide alimentaire) et devraient faire l'objet d'actions en 2016.

Ce Projet a véritablement permis de construire sur le territoire de la Ville de Mulhouse un espace de réflexion, d'échanges et de construction collective en matière d'action sociale. Les professionnels se connaissent à présent mieux, les interventions sont plus coordonnées et le service rendu globalement meilleur (sur les thématiques travaillées).

Projet de Développement Social sur Colmar : ce projet qui avait fait l'objet de 1^{ères} réflexions dans les domaines suivants (Action sociale de proximité et Prévention des expulsions locatives), vient d'être réactivé. Il devrait déboucher dans les prochains mois sur de nouvelles actions dans le domaine de l'action sociale.

• **Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement :**

Le dispositif alsacien d'Education à l'Environnement

- *Le principe de fonctionnement du dispositif*

- une structure associative régionale, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Départements) ;
- une charte régionale de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...);
- un label régional de qualité : le label CINE ;
- une instruction conjointe par les 3 collectivités et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional ».

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 200 000 personnes accueillies / an.

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 120 000 journées/enfant/ an.

- *Les moyens actuels du réseau*

Les chiffres suivants de l'actuel programme annuel de projets 2015, en €, illustrent l'implication des acteurs :

	Région	CD67	CD68	Cumul
Sensibilisation	118 686	150 542	211 900	481 128
Conception				
Projet de territoire	234 000			234 000
Dotation CINE		336 000	354 600	690 600
Dotation ARIENA	331 350	141 160	141 377	613 887
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	684 036	627 702	707 877	2 019 615
TOTAL INVESTISSEMENT en €	15 550	0	64 148	79 698

Pour la part du Département du Haut-Rhin, il convient de rajouter les investissements lourds consentis aux programmes de construction-réhabilitation des CINE dont les derniers furent l'Observatoire de la nature de Colmar (2008) et la Maison de la nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN (2012) dont l'activité associative a débuté en 2014 grâce à la mobilisation de toutes les forces vives locales.

Pour le Conseil départemental du Haut-Rhin, l'enveloppe Education à l'Environnement 2015 a été de 772 877 €/an en fonctionnement.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Sensibilisation du grand public					
Sensibilisation des ménages modestes aux éco-gestes	Action 2.1.2	L'action départementale incitant à l'isolation des logements permet des gains énergétiques importants. Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent également dans le comportement et l'usage que les ménages font de leur logement. Quand ce dernier est réhabilité, il convient de valider les gains énergétiques réalisés en investissement par un usage adéquat.	Remédier à la précarité énergétique en incitant à des comportements plus sobres	L'association Caroline BINDER a accompagné 50 ménages. L'association ACTILOG a rénové 18 logements. La médiatrice énergie de l'association ACCES a mis 225 kits énergie à disposition	😊
Numéro Unique de la réhabilitation thermique	Action 2.1.3	Il existe un grand nombre d'aides pour la rénovation thermique, de différents types (fiscales, marchandes, subventions nationales, locales, publiques ou privées, prêts bonifiés ...) chacun avec ses propres critères. Le CD68 apporte une information simple et utile sur la rénovation thermique d'un logement, en la complétant au niveau local.	Permettre aux ménages haut-rhinois de trouver la solution adaptée à leur projet de rénovation thermique Prévenir la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb d'appels reçus au 31/08/2015 : 700	😊
Education à l'Environnement	Action 2.1.1	Le tissu associatif alsacien dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement permet de couvrir un très large panel de publics et de thèmes.	Education, information, sensibilisation de tous les publics, à travers l'action du réseau régional d'éducation à l'Environnement, en vue de changements de comportements individuels et collectifs en matière de protection de la nature et de l'environnement et développement durable.	73 000 journées / participants soit 100 000 personnes	😊

A.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- **Les personnes âgées : un défi sociétal et une offre de service à optimiser**

Le vieillissement de la population ainsi que la conjoncture économique interrogent les dispositifs de prise en charge des personnes âgées : apporter un soutien à domicile aux personnes âgées et accompagner la perte d'autonomie constituent des enjeux forts pour les années à venir.

Anticiper ces évolutions et proposer les réponses les plus adaptées aux besoins croissants de cette population ainsi qu'à ceux, spécifiques, des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés dont le nombre est en nette augmentation, sont les objectifs du Schéma Gérontologique départemental 2012 – 2016.

Aussi, sont proposées comme orientations prioritaires :

- la mise en cohérence des actions de prévention des effets du vieillissement, entre les partenaires, avec une perspective de redéfinition du périmètre d'intervention du Conseil départemental à l'aune de la loi d'adaptation de la société au vieillissement attendue pour 2016 ; par ailleurs le Conseil départemental propose son expertise au Comité départemental MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés) constitué fin 2014 et qui a vocation, sous l'impulsion du milieu associatif et des acteurs locaux, de mobiliser des équipes citoyennes bénévoles pour lutter de manière durable contre la solitude des personnes âgées, facteur aggravant de la perte d'autonomie. Participation au 1^{er} bilan du Comité départemental MONALISA le 24 septembre 2015 ;
- l'accueil, l'écoute, l'information, l'évaluation des besoins et l'accompagnement des personnes âgées assurés par les 38 travailleurs sociaux du service social gérontologique (SSG) qui ont rencontré près de 9000 personnes âgées en 2014. Pour plus d'efficacité dans ces missions - à savoir améliorer la prise en charge et le traitement des demandes d'aide - après une période expérimentale en 2014, l'outil AST (Aide Sociale de Terrain) a été déployé depuis, sur la totalité des 22 pôles gérontologiques à l'instar de tous les services sociaux de la Direction de la Solidarité ;
- la coordination et l'intégration des acteurs et intervenants à domicile, via les MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie) qui mettent en œuvre une collaboration innovante entre acteurs du champ sanitaire, social et médico-social facilitant ainsi aux personnes âgées et leurs familles, l'orientation et l'accès aux dispositifs existants. Depuis 2009 le Conseil départemental porte 4 MAIA qui prennent en compte les besoins réels de chaque territoire ; une 5^{ème} et dernière MAIA, en cours d'installation sur le Pays Thur et Doller, viendra compléter cette offre de proximité dès janvier 2016. Les MAIA proposent également un accompagnement intensif et personnalisé des personnes en situation particulièrement complexe : les gestionnaires de cas assurent ainsi le suivi continu de plus de 500 personnes sur tout le département ;
- l'aide aux aidants – auxquels le projet de loi précité entend apporter de nouvelles solutions de répit - par de nouveaux dispositifs de soutien comme l'hébergement temporaire d'urgence (HTU) opérationnel depuis cette année à côté des autres offres existantes soutenues par le Département (hébergement temporaire, accueils de jour ou encore 40 familles d'accueil proposant 57 places pour des personnes âgées ou handicapées adultes...) ;
- l'adaptation de l'offre en établissement et particulièrement des structures dédiées aux personnes présentant des troubles sévères des fonctions supérieures, en lien avec les préconisations du Programme Régional de Santé (PRS) ; en terme d'équipement, en 2016, le Département comptera 7 311 lits médicalisés répartis dans 81 établissements pour personnes âgées.
- enfin, l'articulation des politiques du logement entre tous les acteurs de proximité ou institutionnels, et qui apparaît nécessaire pour structurer la stratégie d'adaptation du logement, essentielle pour le maintien à domicile à long terme. Ainsi pour la mise en cohérence de l'offre et de la demande de logements adaptés dans le parc social, le Département soutient les bailleurs sociaux en vue de réaliser un diagnostic de leur parc de logement existant, afin de repérer les logements adaptés ou facilement adaptables aux situations de handicap et de mobilité réduite. Ce diagnostic permettra d'attribuer plus facilement ces logements aux personnes qui en font la demande via le feuillet spécifique du formulaire de demande unique. Des modalités d'accompagnement des personnes changeant de domicile seront proposées. Concernant l'aménagement du logement, les modalités d'aide existantes seront reconsidérées, notamment au regard de la structuration des acteurs locaux (création du CICAT notamment). Toutes ces actions s'inscrivent dans le schéma gérontologique 2012-2016.

Il conviendra, dans cette optique, de veiller à l'information, à la lisibilité et à l'accessibilité à l'offre de services et d'hébergement pour les personnes âgées et leur entourage ainsi qu'à garantir une équité territoriale de ces mêmes offres.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin en partenariat avec celui du Bas-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et le groupement de coopération sanitaire « alsace-santé » a mis en ligne, fin 2014, le logiciel **ViaTrajectoire** permettant de consulter un annuaire des maisons de retraite et, à toute personne qui cherche une place, de s'inscrire en ligne et de suivre l'évolution de sa demande. Le dispositif ViaTrajectoire est à présent opérationnel tant pour les particuliers que pour les professionnels avec une montée en charge progressive et de nombreuses admissions réalisées par ce biais. Des ajustements techniques restent toutefois à réaliser et la communication auprès des professionnels, à poursuivre.

Cette dématérialisation des dossiers d'inscription qui a pour objectif de simplifier les démarches des personnes âgées et de leurs familles, contribue parallèlement à préserver l'environnement et, à terme, le bilan carbone.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : pour une société plus inclusive

Le Conseil départemental poursuit sa politique volontariste et ambitieuse pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, en étroite liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Par ailleurs, la question du handicap est présente dans tous ses champs de compétence comme à travers la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

La MDPH, acteur bien identifié grâce à ses 14 espaces d'accueil déconcentrés sur le territoire, a pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour permettre cette intégration dans la durée, le nouveau schéma départemental des personnes en situation de handicap promeut, pour la période 2014-2016, une optimisation de l'offre existante pour faciliter les parcours de vie individuels à travers :

- le soutien des projets de vie à domicile ;
- l'assouplissement des solutions d'accueil.

Pour répondre à ces enjeux humains, la qualité de l'expertise, l'efficacité du service rendu et bien évidemment la réduction significative des délais de traitement sont restés, en 2015, les objectifs opérationnels de la MDPH qui multiplie des expérimentations pour les atteindre. Parmi elles, citons :

- la mise en place réussie d'une consultation médicale à distance avec des usagers de la vallée de la Thur grâce à un équipement de télémédecine installé à la Maison Emilie à MALMERSPACH et qui a incité la MDPH à poursuivre l'expérience en 2015 ;
- pour être plus performant dans l'orientation en établissements et services médico-sociaux, le logiciel ViaTrajectoire a été expérimenté en 2015 à l'instar du public âgé ;
- la MDPH étant déjà attentive aux orientations du rapport PIVETEAU (juin 2014) dans l'accompagnement des trajectoires des personnes handicapées, le Conseil départemental a donc tout naturellement posé candidature, en 2015, à l'expérimentation « Zéro sans solution » destinée à faciliter le parcours de vie des personnes en situation de handicap, l'enjeu étant d'apporter une réponse accompagnée pour toutes les personnes handicapées. Pour être retenu en tant que site pionnier, le Haut-Rhin présente de nombreux atouts comme son taux d'équipement, de nombreux partenaires, un dialogue interinstitutionnel instauré de qualité et le savoir faire de la MDPH, reconnue comme tête de réseau.

Par ailleurs, le devenir des personnes handicapées vieillissantes est aussi une de nos préoccupations : la création de places en 2015 s'est accompagnée d'une réflexion relative aux modes de prise en charge les plus adaptés pour ce public.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La politique départementale, en cohérence avec ses orientations depuis 2012, date de démarrage du schéma départemental en cours jusqu'en 2016, poursuit l'objectif de continuité des parcours des enfants et des adolescents concernés par une mesure de protection.

Afin de servir au mieux l'intérêt de l'enfant et de lui assurer les meilleures conditions d'évolution pour assumer ses responsabilités à l'âge adulte, dans une posture de citoyen confiant et respectueux des règles de vie en société, les axes privilégiés visent à :

- **s'adapter aux évolutions de la société avec une attention particulière portée sur les jeunes en grande difficulté et le recours au droit commun pour préparer l'accès à l'autonomie sociale et professionnelle.**
 - un dispositif associant des équipes des champs du sanitaire et du social doit permettre d'anticiper les situations de crise et d'aider à stabiliser celles qui se seront déclarées ;
 - le rapprochement avec les partenaires de l'insertion professionnelle (Etat, Région, Missions locales, Education Nationale...) s'attache à développer des compétences pour soutenir l'accompagnement des jeunes proches de la majorité, en complément du développement des aptitudes sociales.
- **soutenir la parentalité et le recours à la parole de l'usager, sur une approche de coresponsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels et familiaux.**
 - la promotion d'une culture du travail avec les familles, s'articule aujourd'hui avec un guide du soutien à la parentalité, fruit d'une longue réflexion des services départementaux pour fonder un rapport constructif et équilibré entre les professionnels et les usagers, donner des repères plus précis en matière d'attente et de commandes auprès des structures d'accueil ou service d'intervention à domicile ;
 - sur le même registre, le recours d'usage a vocation à rendre les mineurs pleinement acteurs de leur devenir ;
 - le développement du recours au placement familial aura pour effet de prendre davantage en compte la pluralité des besoins des mineurs.
- **introduire la citoyenneté et les valeurs de la laïcité au cœur de l'action sociale tant auprès des professionnels que des mineurs.**
 - Les actions menées s'inscrivent dans un contexte national qui n'épargne pas le travail social. La formulation de demandes nouvelles (religieuses), les interrogations et la recherche de réponses adaptées (en milieu professionnel), amènent à questionner les pratiques. Un dialogue se noue avec les professionnels afin de les aider à mieux comprendre ces évolutions, leur sens, et la façon de les aborder avec souplesse ou fermeté. Des actions en transversalité sont en cours avec un institut de formation et des partenaires confrontés aux mêmes difficultés.

Dans une société en pleine et profonde mutation, ces différentes orientations cherchent à adapter les interventions, sécuriser les parcours et répondre au besoin de réveiller la conscience citoyenne autour du vivre ensemble.

C'est aussi dans ce contexte, que le Département s'apprête à installer son Observatoire départemental de la protection de l'enfance le 20 novembre 2015 à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'enfant.

Ces considérations primordiales en faveur de l'enfant doivent être conciliées avec les droits des parents qu'il importe de respecter, tout en favorisant l'exercice.

- **La solidarité entre les territoires : les GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable**

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

Ce sont les structures intercommunales qui établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Elles recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000^e) ; un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

Les objectifs

Les propositions de gestion du GERPLAN peuvent servir de référence en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, elles peuvent être intégrées à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ou servir de guide à des travaux d'aménagement foncier.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de guide et à coordonner toutes les actions d'aménagement « classique » sur le territoire (mesures agri-environnementales, révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU, travaux subventionnés par le Conseil départemental dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.).

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local de la structure intercommunale.

Enfin, le GERPLAN permet de mobiliser tous les acteurs et ouvre un espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants en engageant une réflexion sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

- **Le bilan à fin 2015**

- Quantitatif

25 structures intercommunales, sur les 26 que compte le Département du Haut-Rhin, se sont engagées dans la démarche ;

363 communes sur les 377 du territoire haut-rhinois sont concernées ainsi que 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier ;

23 plans d'actions sont validés ;

900 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises ;

5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :

- préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
- amélioration du cadre de vie et du paysage,
- prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
- soutien à l'agriculture locale,
- développement d'un bon climat socio-économique.

8 postes d'animateurs GERPLAN sont co-financés par le Département, véritables chevilles ouvrières des structures intercommunales et relais entre échelles locale et départementale ;

27 M€ ont été dépensés en 15 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 10 M€ par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

- Qualitatif

- *Un dialogue renoué et des liens sociaux créés*

Grâce au GERPLAN, les structures intercommunales bénéficient au plus près de leurs préoccupations territoriales, d'un espace de dialogue, d'échanges et de construction avec les acteurs locaux. Ces liens se tissent au fil du temps à travers la concertation menée lors de l'élaboration des plans d'actions, les actions de communication et de promotion de la production et de la consommation locales, les actions de sensibilisation à l'environnement et de connaissance de son territoire.

La démarche GERPLAN engendre ainsi une connaissance et une reconnaissance des acteurs locaux entre eux, qui transcendent les clivages traditionnels et génèrent une dynamique de projet autour d'un territoire partagé.

Cette année, le 15^{ème} anniversaire de la démarche a été fêté à travers l'édition d'une nouvelle plaquette de présentation des actions menées, une journée dédiée aux élus départementaux, locaux et aux techniciens à la découverte de réalisations représentatives sur le terrain et des actions de communication à l'échelle du département ou des territoires.

- *Des partenariats actifs*

Au-delà des liens noués localement, des partenariats se sont construits entre acteurs de l'aménagement du territoire : structures intercommunales, Communes, Associations, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Département, organismes institutionnels (Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS)).

- *Une politique départementale environnementale et agricole cohérente*

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil départemental était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence.

Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés par et avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département dispose d'un plan départemental rassemblant toutes les actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur ces actions.

- *Une démarche reconnue*

Pour sa démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € d'aide sur la période 2001-2005, au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Il a reçu également en 2004 un prix de reconnaissance de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (INET, UHA, ENSAIA, INFOMA, INSA, Institut Eco-conseil, lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour des interventions ou l'obtention d'informations sur la démarche.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Démarche GERPLAN	Action 2.4.1	Les conflits d'usage sur les espaces ruraux et périurbains n'ont pas disparu. Les collectivités locales aspirent à une gestion sereine de ces conflits. Pour y aboutir, la connaissance des enjeux collectifs et la concertation restent à développer.	Favoriser une gestion concertée et collective des espaces ruraux et périurbains par la mise en œuvre de programmes opérationnels définis par les EPCI en lien avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et la contractualisation par des GERPLAN.	25 EPCI engagés sur 26, soit 363 communes sur 377 72 actions engagées en 2015, soit 391 000 € accordés (dont 190 000 € pour l'hydraulique)	😊
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Incitation à une gestion des déchets préservant les ressources	Action 2.4.2	Incitation à intervenir notamment à deux étapes du traitement des ordures : d'abord, en limitant leur production pour économiser les ressources comme l'énergie nécessaire à la fabrication initiale (éco-conception) ou au travers d'éco-gestes citoyens, puis à un recyclage maximum des matériaux.	Déploiement d'un programme Départemental de Prévention (PDP) des déchets pour diminuer de 10 % la production des déchets d'ici 2024. Développer le recyclage et le compostage/méthanisation pour aboutir à 65 % de valorisation matière d'ici 2024 Développer la valorisation énergétique des déchets résiduels, notamment les Déchets d'Activités Economiques (DAE) encore enfouis en décharge, au travers de la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR)	Actions sur la prévention des déchets : « Le Pain, n'en perdez pas une miette », Sensibilisation des assistantes maternelles (dépliant : la prévention des déchets et la qualité de l'air intérieur), Concours de collecte des piles dans les collèges 12 opérations subventionnées	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Un urbanisme qui respecte les équilibres	Action 2.4.3	Le CD68 émet un avis lors de chaque élaboration de PLU ou de SCOT dans un contexte où la réalité climatique impose de réduire l'impact des bâtiments et des déplacements.	Inciter à la prise de conscience des impacts énergétiques de l'artificialisation des terres	Participation à 48 réunions en tant que PPA (33 réunions PLU et 15 réunions SCOT) ; intervention dans les débats pour une moindre consommation d'espace, Participation à la démarche PREFACE (réflexion sur la modération de la consommation foncière en Alsace) et au club PLUI	☺

A.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Le domaine de l'Eau

En assainissement, en plus du conseil sur l'optimisation des consommations énergétiques (l'aération, la recirculation et la déshydratation des boues sont les postes énergivores des stations d'épuration classiques à boues activées), l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins énergétiques supplémentaires.

En 2015, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'effort de réflexion a porté, grâce à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux, presses à vis pour la déshydratation des boues en lieu et place des centrifugeuses nettement plus consommatrices d'électricité).

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations. Ce document incitait, avant l'obligation réglementaire, à une gestion patrimoniale et notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. En 2015, une nouvelle campagne de sensibilisation des collectivités a été axée sur la nécessaire connaissance des réseaux et sur les pénalités financières en cas de non atteinte d'objectifs minimaux ; à cette fin, des outils spécifiques en lien avec le SIG départemental ont été développés et mis à leur disposition.

Par ailleurs, les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, de manière à éviter des redondances en matière de sécurisation qualitative ou quantitative.

- L'agriculture

En complément de son investissement très important (750 000 €/an) en faveur des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), le Département soutient également fortement les filières courtes au travers de différents points de vente collectifs et informations mis en place dans le cadre des GERPLAN (50 000 € / an) et par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux. En 2015, plus de 2 200 usagers ont fait appel aux services de l'abattoir.

Enfin, le Département soutient la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage et leur insertion paysagère dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), avec un soutien annuel de plus de 200 000 €. 7 bâtiments ont été aidés par le Département en 2015.

- **Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement**

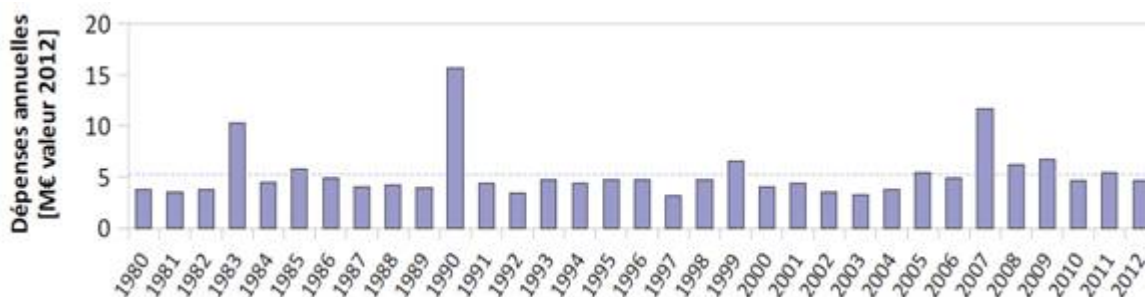
Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 hab/km² dans les fonds de vallées et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques naturels a permis la mise en place d'une importante cartographie de 245 km² des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les 250 km de digues de protection contre les crues et les 10 barrages départementaux permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

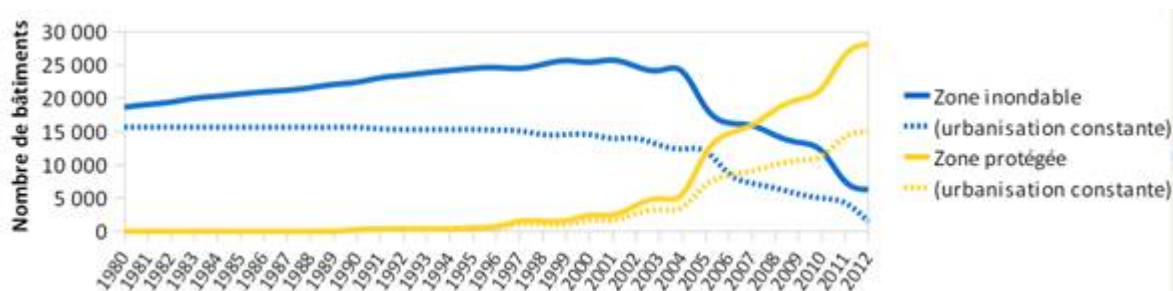
Evaluation de la politique aménagement des rivières du Département depuis 1980

Un bilan évaluatif de la politique d'aménagement des rivières depuis les années 1980 a été réalisé en 2014.

Le travail a consisté en une recherche dans les archives du Conseil départemental et des Syndicats Mixtes de Rivières depuis 1968. Cela a permis d'estimer que le Département et les Syndicats ont consacré 170 M€ (valeur 2012) en 30 ans, soit un investissement moyen d'environ 5 M€ par an de 1980 à 2012. Seules 3 années se démarquent de cette moyenne : 1983 et 1990, marquées par des crues importantes et plus récemment 2007 avec les aménagements de protection contre les inondations de l'Euroairport.



L'analyse de l'efficacité de la politique s'est principalement intéressée à l'évolution du nombre de bâtiments en zone inondable. Les données cadastrales ont été utilisées pour reconstituer l'évolution du bâti, année par année, au regard de l'évolution des digues de protection. On peut ainsi estimer qu'au début de la politique il y avait environ 15 000 bâtiments en zone inondable pour une crue centennale et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 5 000. En tenant compte de l'évolution de l'urbanisation ces 30 dernières années, il apparaît que plus de 25 000 bâtiments sont protégés par des digues construites ou renforcées depuis le début des années 2000.



Lorsqu'on fait une estimation des dommages potentiels en cas d'inondation, on constate que les aménagements réalisés permettent de réduire sensiblement le coût des inondations par rapport à la situation antérieure. Le bilan économique (analyse coût-bénéfice) est positif puisqu'il est estimé à 45 M€ par an.

		Coûts	Bénéfices
Analyse ponctuelle en cas de T ₁₀₀	Investissements (1980-2012)	- 170 M€	
	Dommages directs	- 170 M€	
	Dommages évités		+ 810 M€
	<u>Différence</u>	+ 450 M€	
Coût Moyen Annuel (CMA)	Montant annuel moyen d'investissement	- 5M€/an	
	CMA de dommages directs	- 30 M€/an	
	CMA de dommages évités		+ 80 M€/an
	<u>Différence</u>	+ 80 M€/an	

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

- **Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les documents de la consultation (règlement de la consultation, Cahier des clauses administratives particulières ou Cahier des clauses particulières) il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP). La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP.

De plus, dans les marchés de transports terrestres réguliers de voyageurs, une clause environnementale a été intégrée dans le CCAP et reprise dans le Règlement de Consultation (RC) pour mémoire. L'éco-conduite a également été introduite. La clause environnementale indique que chaque candidat présentera des solutions technologiques et organisationnelles qu'il met en œuvre pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Ces éléments sont retranscrits dans le descriptif détaillé de lutte contre les polluants (EEV, SCR, additif, filtre...), ou de la norme de la motorisation dans le cadre du mémoire technique.

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). A titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les CCAP.

Les dispositions à caractère social (marchés réservés, marchés de qualification et d'insertion professionnelle, clause d'exécution ou critère de jugement) représentent un levier pour l'insertion des publics prioritaires à l'emploi. Ces clauses peuvent aujourd'hui être incluses dans la plupart des marchés du Département, notamment grâce à l'assouplissement en matière de mise en œuvre de la clause d'insertion par l'activité économique.

Enfin, les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) et avec d'autres collectivités sont favorisés.

Bilan chiffré (de janvier à septembre 2015) :

21 % des marchés contiennent des clauses environnementales (SOPAE, SOPAQ, SOSED, SOGED, performance en matière de protection environnementale, respect de la norme environnementale..), contre 19 % en 2014.

7 % des marchés contiennent une clause sociale, contre 1 % en 2014.

9 groupements de commandes entre collectivités (fournitures et achat d'énergie).

1 groupement de commandes entre le CD68, le SDIS et 51 collègues.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Soutien à l'amélioration thermique					
Soutien à la construction ou la réhabilitation des bâtiments d'élevage	Action 2.2.5	Bâtiments non fonctionnels, quelquefois ne répondant pas encore aux normes de conditions de bien être animal ou de stockage des effluents d'élevage Risque de construction de bâtiments métalliques non intégrés dans le paysage et n'utilisant pas de matériaux renouvelables	Contribuer à la modernisation des bâtiments d'élevage par le biais de subventions aux éleveurs, afin de pérenniser les exploitations agricoles, renforcer leur performance et assurer leur rôle de gestion équilibrée des territoires (maintien des surfaces en herbe, lutte contre l'érosion, circuits courts ...)	Adoption du Plan de compétitivité des exploitations (PCAE) 2014-2020 Nb de bâtiments construits ou réhabilités : 9 bâtiments pour 98 353 €	☺

B. L'ACTION DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE AU REGARD DES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Energie

- *La Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dans le patrimoine bâti*

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ces économies d'énergies diffuses peuvent être mesurées au travers des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auxquels elles donnent droit. Ainsi, le Département a réalisé entre 2012 et 2013 environ 7 gigawatt-heure (1 gigawatt-heure = 1 000 000 kilowatt-heure) d'économies au travers d'actions sur son propre patrimoine ou au travers de subventions éco-conditionnées sur les 5 dernières années.

Le diagnostic énergétique complet du patrimoine bâti est toujours en cours et fournit déjà des pistes d'amélioration. Comme au siège du Conseil départemental dont les travaux d'économies d'énergie ont été réalisés en 2014, ont été traités en 2015, les bâtiments suivants : nouveau centre routier de BARTENHEIM, nouveau centre routier de VIEUX FERRETTE, nouvelle antenne de DANNEMARIE, une toiture au collège de VOLGELSHEIM.

En fin 2015, vont être lancés des travaux d'isolation de la nef des Dominicains de Haute Alsace à GUEBWILLER.

- *La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil départemental*

- Le Parc automobile :
Une nouvelle organisation a permis de réduire le parc automobile de 6 véhicules.
A noter que 16 véhicules électriques ont été intégrés à notre flotte.

- Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, la Médiathèque Départementale assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD,...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année. Diverses formations ont été suivies par les chauffeurs de ces véhicules afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux de leur mode de conduite et de les faire contribuer ainsi aux efforts réalisés par le Conseil départemental dans ce domaine.

Au lieu d'acheter un nouveau véhicule, un deuxième Médiabus a bénéficié de la rénovation complète de sa carrosserie et repart pour plusieurs années de circulation dans les villages du Département.

- *Les plantations d'arbres*

Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la création de vergers (32 créés – 1 822 fruitiers hautes tiges et 2 684 arbustes), leur préservation (16 opérations de plantation – 834 fruitiers et 3 879 arbustes), la plantation de haies (1 350 arbres et 8 204 arbustes), les commandes groupées de fruitiers et d'arbustes (14 opérations pour 3 400 fruitiers et 7 700 arbustes distribués). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 45 500 fruitiers hautes tiges et 12 500 arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine depuis 2001.

De même, environ 5 000 arbres ont été plantés en 2015 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 19 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges, ainsi que 800 km de ripisylve et 665 ha de forêts certifiées.

Dans les forêts départementales, la régénération naturelle est systématiquement privilégiée.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Moyens logistiques des services départementaux					
Réduction de la surface des locaux	Action 1.2.2	Les locaux occupés par les services départementaux présentent de grandes disparités dans les niveaux d'équipement liés à la date de la dernière réhabilitation, aux modalités d'accueil du public, aux surfaces disponibles ... Actuellement, environ 60 000 m ² sont chauffés soit 6 M€/an (nettoyage y compris).	Optimiser la surface des locaux occupés par nos services pour améliorer la qualité de service, réduire les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement.	Mise en place de groupes de travail et projets de regroupement, notamment à Mulhouse, Saint-Louis, Guebwiller, Wittenheim ...	☺
Rationalisation de l'éclairage des bureaux et bâtiments	Action 1.2.3	Les budgets d'éclairage de la collectivité sont très importants or l'intensité lumineuse est souvent trop importante et certains bâtiments restent éclairés toutes les nuits sans nécessité impérative.	Réduire l'impact environnemental de l'éclairage Réduire la facture d'électricité liée à l'éclairage et le coût de maintenance des installations	Extinction de tous les éclairages extérieurs à 23h00 Utilisation de blocs de secours à LED, détecteurs de lumière...	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Moyens logistiques des services départementaux					
Rationalisation des moyens d'impression	Action 1.2.4	575 équipements d'impression sont connectés au réseau informatique dont 88 photocopieurs. Cet ensemble génère une consommation annuelle de 7,5 millions de feuilles de papier.	Réduire l'impact environnemental de l'impression dans la collectivité	Réduction sur 330 matériels d'impression (55 % du parc) : économie de 12 % du volume des cartouches d'encre Intégration des photocopieurs à la DSI Choix de scénario d'optimisation des impressions à venir	😊
Parc automobile et cycles	Action 1.2.9	4 millions de km parcourus en 2012 par le parc automobile départemental qui a été amélioré : baisse du nombre global de véhicules, révision à la baisse des types de véhicules, intégration de 16 véhicules électriques. parc de vélos, dont certains sont électriques.	Rendre chaque kilomètre parcouru par le parc automobile plus performant en matière de pollution et de coût	Plan de formation à l'écoconduite prévu en 2016 Abandon probable du projet de location de véhicules du CD68 aux agents compte tenu de la complexité du dispositif	👋
Plan de déplacement de la collectivité	Action 1.2.10	Pour exercer leurs missions, les 2400 agents de la collectivité parcourent annuellement près de 5,5 millions de km, dont 3,65 avec des véhicules de service légers (voitures et fourgons, mais hors engins) et 1,8 avec leurs véhicules personnels. Les véhicules de service consomment environ 420 000 litres de carburant par an, auxquels s'ajoutent les carburants des véhicules personnels.	Développer de nouvelles pratiques afin de favoriser l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture.	Challenge « j'y vais à vélo » = 5 169 km parcourus par les agents du CD68 entre le 15 et le 28 juin Information sur la semaine de la mobilité durable Promotion du covoiturage	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Gestion des routes et pistes cyclables					
Enrobés tièdes pour les chaussées	Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 40 à 60° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ; Limiter l'empreinte environnementale (GES) ; Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	Les marchés d'entretien attribués fin 2013 permettent de recourir à des enrobés tièdes mais fortes contraintes de mise en œuvre (chantiers en agglomération et éloignement des centrales de fabrication).	☹
Optimiser la consommation des engins de travaux	Action 1.4.4	La consommation annuelle des engins d'entretien routier est d'environ 500 000 litres de gazole, représentant à eux seuls plus de 10 % des GES émis par la collectivité, y compris les bâtiments des collèges.	Préserver les ressources naturelles Diminuer les émissions de GES	Etude de faisabilité en 2015-2016 11 véhicules trop énergivores ont été réformés Passage de 36 à 19 fourgons « panneau à message variable » pour moins consommer	☹
Gestion des routes et pistes cyclables					
Réduction de l'éclairage hors agglomération	Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement. Une réflexion est engagée sur l'utilité de l'éclairage des voies et sur sa véritable plus-value en termes de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers	Nombres de candélabres éteints : 463 (sur 9 sites) Nombres de candélabres déposés : 68 Nombres de candélabres modernisés : 23	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Performance énergétique des bâtiments départementaux					
Rénovation des immeubles départementaux	Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux ont été érigés à toutes les périodes. Ils comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents aux normes énergétiques les plus actuelles. Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES en agissant sur les caractéristiques des immeubles et de leurs équipements de chauffage et de climatisation. Dégager une priorisation des réhabilitations à mener appuyée sur des temps de retour sur investissement intéressants. Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Diagnostiques énergétiques de 40 bâtiments réalisés	☹
Gestion énergétique des collèges	Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris. Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes.	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électrique Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie	4 collèges en plus en télégestion soit 14 au total Mise en place d'un groupement d'achat de fluides (- 25 % pour le gaz, à partir du 01/03/16) pour l'électricité	☺
Sensibilisation des utilisateurs des collèges	Action 1.5.3	Les utilisateurs des collèges, enseignants, personnel de direction et personnel de maintenance TOS ne sont pas suffisamment sensibilisés aux impacts énergétiques de leurs comportements (ouverture des fenêtres des salles de classes mal gérée, coupures et ventilation mal gérées, équipements informatiques non arrêtés...).	Optimisation du fonctionnement des installations durant l'occupation et gestion rigoureuse de tous les équipements durant l'inoccupation.	Sujet abordé lors des séances d'information au personnel de maintenance TOS Début de mise en œuvre en 2016	☹
Performance énergétique des bâtiments départementaux					
Mutualisation des CEE	Action 1.5.4	Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont un dispositif qui vise à stimuler les opérations diffuses d'isolation des bâtiments et de recours aux énergies renouvelables. Le CD68 (qui a déjà valorisé 45 GWh soit 200 000 € sur la période 2006-2010) propose la mise en place d'un outil de mutualisation des CEE, ainsi qu'un comparateur internet de primes CEE.	Collecter et valoriser plus aisément les CEE du CD68 et des EHPAD Mutualiser les CEE des collectivités haut-rhinoises Permettre aux particuliers et aux collectivités d'estimer la valeur de certaines opérations grâce au site comparateur de CEE	Mise en œuvre de la solution de mutualisation pour le Conseil départemental les collectivités haut-rhinoises et les EHPAD en Novembre 2015	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales					
Microcentrales hydroélectriques sur les canaux et barrages	Action 4.1	Le Canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages départementaux présentent un potentiel de production d'hydroélectricité à valoriser.	Produire de l'hydroélectricité en régie à partir d'ouvrages départementaux existants et non exploités aujourd'hui à cette fin.	3 turbines mises en service en 2015 et 2 nouvelles en cours d'installation. Etude de potentiel sur 2 barrages à finaliser	😊
Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux	Action 4.2	Moins de 4 % des 38.450 m ² de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1.500 m ² , ce qui correspond à une puissance estimée à 6 MW et à une production électrique de 6 GWh/an (recette potentielle de 700 000 €/an).	Produire de l'énergie électrique solaire en régie	Etude du potentiel d'équipement photovoltaïque de 26 collèges 6 bâtiments équipés, soit 1.498m ² de panneaux	😊
Régie simple d'électricité	Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie (panneaux photovoltaïque, turbines hydroélectriques, pompage turbinage...).	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créée en 2014 sous forme de SPIC Budget voté en mars 2015 Production des 3 premières turbines ; 2 autres seront installées pour fin 2015/2016	😊
Fermes solaires sur des propriétés départementales	Action 4.4	La collectivité dispose de surfaces (friches industrielles et toitures de bâtiments), qui peuvent convenir à l'installation de fermes solaires sur environ 25 ha.	Proposer à des investisseurs, de telles surfaces pour l'installation de panneaux photovoltaïques	Lancement d'un appel à projets en janvier 2014 : le candidat retenu est en attente d'une attribution par la CRé (commission de régulation de l'énergie)	😐

B.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a acquis 1 570 ha de milieux naturels dont notamment 668 ha de forêts qui ont obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council). Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité

économique). Ces forêts sont également certifiées « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). De surcroît, une procédure de demande de classement en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) a été engagée en fin 2013, sur les sites du SEEWAND et de la HAUTE-BERS. La réalisation des études et la rédaction du dossier de classement sont en cours de discussion avec l'ONF.

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables ; en 2015, l'actualisation du plan de gestion sur la carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN s'est poursuivie. Des inventaires et rédaction de plan de gestion ont également été lancés sur les sites d'ALTENACH/SAINT ULRICH, BISEL, AMMERSCHWIHR et TAGOLSHEIM. Des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public ont également été réalisés en 2014-2015 à ALTENACH, TAGOLSHEIM, URBES et ROUFFACH-WESTHALTEN. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département se poursuivra en 2016 sur les sites d'ALTENACH/ST ULRICH et ROUFFACH-WESTHALTEN.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres d'ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique. En 2015, un nouveau périmètre ENS a été mis en place sur la commune de RIXHEIM et pour 2016, plusieurs zones de préemption ENS devraient voir le jour sur HEIDWILLER et BUSCHWILLER notamment.

- Le patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire des arbres les plus vieux, les plus beaux, les plus grands, les plus insolites... a été réalisé en interne. Une sélection des plus remarquables d'entre eux a permis d'éditer, en 2006, un guide qui vise à sensibiliser le grand public à leur beauté et offre à tout un chacun la possibilité d'aller les découvrir. Une réédition fortement enrichie a été publiée en fin 2011 et rencontre un franc succès en librairie. A ce jour plus de 2.500 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus ;
- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine des 17 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi afin de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Un inventaire complémentaire a été réalisé pour les arbres plantés dans les échangeurs, carrefours et aires de repos des routes départementales recensant 3 400 sujets.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (le prochain couvrira la période 2016-2020) organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les agences routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré dispose d'un plan de gestion quinquennal programmant les travaux d'entretien et le contrôle sanitaire des arbres (au total 400 arbres par an). Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers.

Concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (ripisylve) du Haut-Rhin, le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières. Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2013 et est restitué sous la forme d'une base de donnée géographique consultable sur le site www.infogeo68.fr ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau qui cofinance cet inventaire départemental soutient également la rédaction des plans de gestion élaborés par le Département, puis les programmes d'action dans le cadre des programmes ABERZH (Aide au Bon Entretien des Rivières et des Zones Humides). Les plans de gestion des ripisylves de l'ensemble des syndicats de rivières seront en place d'ici 2016.

- Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (élevage), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication), de la cigogne et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 19 km d'installation temporaire sur 24 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action a permis le sauvetage de plus de 50 000 batraciens en 2015.

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du Castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau et l'espèce, bien que classée « vulnérable » par l'UICN, est aujourd'hui stabilisée en Alsace.

Les efforts d'alevinage, ainsi que les travaux de génie hydraulique (passes à poissons) ont permis au Saumon atlantique de recoloniser certaines de nos rivières ; la première observation de saumon adulte remontant a été faite sur la Fecht en 2011, depuis les observations se multiplient. L'espèce reste cependant classée « en danger critique » du fait de la modestie de ses effectifs.

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été. La DRT intervient également en fauchant les accotements de 150 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

En 2009, a été lancée une opération expérimentale de création de prairies naturelles dans certains échangeurs routiers départementaux. Cinq surfaces-tests de 20 ares chacune, auparavant occupées par une pelouse banale de graminées, ont été labourées et semées d'un mélange de 40 espèces de plantes à fleurs (annuelles, bisannuelles et vivaces) accompagné de 5 espèces différentes de graminées, correspondant à la composition floristique d'une prairie naturelle d'Alsace. Le développement des plantes et leur fleurissement ont atteint un résultat optimal dès la deuxième année d'essai (2010) et présente actuellement une floraison prairiale variée et multicolore. La réussite de ces placettes-tests a permis d'étendre la réalisation de ce type de prairie fleurie dans les dépendances de nouveaux projets routiers (ex : déviation d'ASPACH) et de contribuer valablement à un enrichissement de la flore des dépendances routières, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

• **Des outils de « communication environnementale »**

Afin de promouvoir et de contribuer à la protection du patrimoine naturel de notre région, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 13 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'engagent sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels, ...), et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources, ...).

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CD Rom, sites Internet des collectivités, ...

Les deux dernières réalisations (2015) sont les plaquettes et l'affiche sur la connaissance et la préservation des Haies ; la prochaine co-réalisation portera sur les Insectes pollinisateurs.

Par ailleurs, des publications spécifiques à notre département ont été finalisées :

- Mise en ligne du guide d'identification des plantes invasives ;
- Mise en ligne du lexique franco-allemand-alsacien des termes de la nature ;
- Mise en ligne sur le site Internet du Conseil départemental de l'inventaire des arbres remarquables du Haut-Rhin ;
- Plaquette circuit pédestre « arbres remarquables du Jura Alsacien » ;
- Plaquette circuit cyclotouristique « arbres remarquables du vignoble » ;
- Exposition « Histoires(s) de canal » consacrée au Canal Rhône Rhin et aux maisons éclusières ;
- Affiche « Haie champêtre », 1^{ère} édition ;
- Affiche « Plaidoyer pour le lierre » nouvelle édition.

L'ensemble des documents produits est présenté sur le site Internet du Département, ce qui permet d'en assurer une diffusion régulière et ciblée. L'accent est aujourd'hui mis sur les autres supports media : QRcodes / appli. Smartphone /

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables					
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES	Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; objectifs : desserte adaptée des territoires et sécurité. Les travaux d'aménagement de ce réseau génèrent une part importante d'émissions de GES à diminuer par des choix de conception et de techniques appropriés.	Diminuer les émissions de GES et les prélèvements de ressources (foncier et matériaux) pour préserver l'environnement.	Adoption du nouveau référentiel routier à fin 2015	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables					
Introduction d'agrégats dans les enrobés	Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats (fraisas issus du chantier lui-même ou de chantiers précédents) est aujourd'hui maîtrisée et permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux	10 % d'agrégats sont incorporés en couche de roulement et 30 % en couches d'assises. 1 chantier a été réalisé avec un taux à 40 % en couche de roulement. Désormais 22 % d'agrégats incorporés dans de nouvelles couches	😊
Optimiser la viabilité hivernale	Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées les jours où les conditions météorologiques le nécessitent. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable Réduire les quantités de sels Limiter les consommations de carburant des engins	Utilisation d'un sel plus dur et de meilleure qualité pour diminuer le dosage et la quantité utilisée Réflexion pour réduire les niveaux de service	😐
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries	Action 1.4.7	Réseau de RD d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 150 km, avec comme objectifs une desserte fine des territoires et la sécurité des déplacements. L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Diminution de 30 % du temps de travail consacré au fauchage mécanique des accotements. Mise en valeur des abords routiers : 20 à 50 % de couleurs de floraison selon les sites Augmentation du nombre d'espèces : 67 à 135 % d'espèces végétales en plus selon les endroits	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables					
Prairies naturelles dans certains échangeurs	Action 1.4.8	<p>Les dépendances vertes du réseau routier départemental (délaissés d'échangeurs, terre-pleins centraux de giratoire, aires de repos ...) représentent une importante surface en herbe, qui induit des tontes régulières.</p> <p>Il est possible de substituer la couverture végétale actuelle, constituée essentiellement de graminées, par des plantes prairiales (annuelles, bisannuelles et vivaces), dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an.</p>	<p>Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps</p> <p>Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales</p> <p>Augmenter la biodiversité de la flore et de la micro-faune</p>	<p>21 000 m² enherbés au droit de la déviation d'ASPACH (RD68) en avril 2015 pour 12 840 €</p> <p>10 000 m² gérés en prairie depuis 2009</p> <p>Repérage de nouveaux sites potentiels pour 2016</p>	☺
Préserver les ressources naturelles					
Ilots de sénescence dans les forêts départementales	Action 3.1.4	<p>Le carbone est au cœur des discussions internationales sur l'effet de serre et le changement climatique. Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.</p>	<p>La forêt permet un stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse. Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.</p>	<p>62,5 ha (soit 58,3 % de la superficie totale) classés en « naturalité » dans la forêt du Schrankenfels</p>	☺
Réguler les débits des rivières					
Entretien des barrages-réservoirs et optimiser leur gestion	Action 3.2.1	<p>Grâce aux 10 barrages réservoirs situés dans le massif vosgien, le CD68 adapte leur gestion pour réduire l'effet du dérèglement climatique sur les pointes de crues (stockage de la fonte des neiges ou des excès de hautes eaux) et les étiages (stockage/restockage puis restitution mesurée et appropriée d'une partie du volume d'eau retenu).</p>	<p>Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie avec les barrages départementaux, en optimisant par bassin versant les réserves d'eau par des lâchers contrôlés, adaptés aux conditions atmosphériques et hydrologiques, tout en préservant au mieux les usages de manière à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau.</p>	<p>L'étude de sécurité du déversoir du barrage de KRUTH a été validée en 2015.</p> <p>Nouvelles consignes de gestion du barrage de KRUTH validée en 2015 et intégrant les modèles de prévision dynamique.</p>	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Protéger les populations des risques d'inondation					
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise	Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivières pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision plus performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance car le changement climatique se traduira par des événements extrêmes plus fréquents, ce qui impliquera un plus grand nombre de crues dans les années à venir.	Mise en place d'un système d'appel redondant à COLMAR et d'une connexion internet sécurisée par satellite. Mise en place de 2 nouveaux pluviomètres à pesée.	☺

B.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres

Le programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » initié en 2014 par la DRHCI a permis, au cours de l'année 2015, à une centaine d'agents de s'informer et de se former sur des thèmes tels que : Bien être au travail et prévenir les Risques Psycho-Sociaux, Management stratégique et durable des territoires, Démarche zéro phyto, le BIO en restauration collective, la construction passive ...

Au total, ce sont ainsi 108 journées de formation qui ont été dispensées pour renforcer la culture commune autour de cette démarche par définition transversale à tous les services de la collectivité.

De plus, une formation à l'éco conduite est prévue pour l'ensemble du personnel au cours de l'année 2016.

B.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Le Conseil départemental du Haut-Rhin fait montre d'une forte volonté de solidarité en s'investissant dans l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires scolaires (au nombre de 180), de Contrats d'Avenir (au nombre de 17) ainsi que de contrats d'apprentissage (3).

B.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Département du Haut-Rhin, à travers notamment la démarche GERPLAN et la politique Massif Vosgien, soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

Cet appui concerne d'abord les agriculteurs afin qu'ils puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits. A ce titre, le Département cofinance des projets de meilleure accessibilité aux fermes, de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, de création de sites Internet de mise en relation entre producteurs et consommateurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans, AMAP, etc.

Parallèlement, des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité ont été déployées.

Concernant le grand public : accompagnement des communautés de communes, des communes et des agriculteurs dans la réalisation de plaquettes recensant les producteurs en vente directe, dans la promotion des marchés paysans, AMAP, magasins collectifs, dans l'organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ; rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois ; développement par le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Région Alsace du site www.maferme68.fr afin d'informer les habitants de l'offre locale.

Concernant les agents départementaux : articles dans Passerelle, le journal interne du Département ; jeu concours "Un fruit, un légume, une saison ®", en partenariat avec l'Interprofession des Fruits et légumes d'Alsace (IFLA) ; dégustation de produits locaux (pommes, miel) ; livraison sur leur lieu de travail de fruits et légumes bios locaux, de fromages de chèvre bios locaux et de viande provenant du Sundgau et de Thur/Doller.

Depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté plus spécifiquement sur les collèges, dont le Département a la compétence. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont lancées, comme :

- l'approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir départemental ;
- l'opération « Un fruit, un légume, une saison ® » en partenariat avec l'IFLA, la DRAAF, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, mettant en avant les cuisiniers et leur savoir-faire autour de l'élaboration d'un plat à base d'un fruit et d'un légume produits localement et de saison ;
- l'opération « Je mange local, c'est trop génial », testée depuis 2011 sur le secteur d'Ottmarsheim et étendue depuis début 2015 à tout le territoire haut-rhinois ; l'objectif est d'amener les collèges à élaborer le plus souvent possible des menus à base de produits locaux et donc à mettre en relation cuisiniers et producteurs, tout en y associant les collectivités locales ;
- des animations contre le gaspillage alimentaire menées lors des repas des collégiens ;
- la formation "plaisir à la cantine" à destination des équipes de cuisine, alliant nutrition et plaisir de la table, tout en respectant le cadre réglementaire.

Toutes ces actions, présentées en comité technique de Planètes 68 le 6 novembre 2014 ont été approuvées et se sont donc poursuivies en 2015.

La grande avancée de cette année 2015 concerne la structuration de l'offre des producteurs et de la demande des collèges pour faciliter l'approvisionnement local de la restauration scolaire. En réflexion à l'échelle régionale depuis 2013, une plateforme de e-commerce, gérée par la chambre d'agriculture région Alsace, doit voir le jour fin novembre 2015. Elle sera ouverte non seulement aux collèges et lycées, mais également à tout type de restauration collective désireuse de s'approvisionner en produits locaux.

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Sensibilisation à la consommation de produits issus de l'agriculture locale	Action 2.1.5	La démarche GERPLAN menée depuis 2000 par le Département vise à maintenir des paysages et un cadre de vie de qualité, ainsi qu'une agriculture de proximité viable économiquement. La vente directe de produits par les agriculteurs répond à ces objectifs, d'où son soutien, la recherche de débouchés et la sensibilisation menée auprès de différents publics.	Faire prendre conscience aux consommateurs de l'intérêt de manger local et développer ainsi le tissu économique afférent	Mise en relation début 2015 de tous les collègues intéressés par un approvisionnement direct avec les agriculteurs de leur territoire Développement d'une plateforme e-commerce à l'échelle régionale pour approvisionner la restauration collective en produits locaux (lancement prévu fin 2015) Promotion du site www.maferme68.fr à l'automne 2015 auprès des EPCI, communes, ODT, habitants	😊
Transition énergétique dans les politiques départementales					
Sensibilisation de la collectivité aux éco-gestes	Action 1.1.1	L'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et le climat se mesure aussi par les coûts de fonctionnement courants (papier, téléphone...). L'attitude de chaque agent compte et le changement des comportements doit être encouragé.	Faire mieux connaître à chaque agent les incidences sur l'environnement, ainsi que sur les budgets de fonctionnement, de ses usages logistiques (téléphone, éclairage, impression, tri des déchets...) pour l'inciter à plus de responsabilité et de sobriété.	Semaine « réduction des déchets » Communication interne (articles, Intranet...) Mise en place d'une boîte à idées	😊
Formation adaptée des cadres	Action 1.1.2	Le concept d'économie circulaire est encore récent. Cette approche constitue une réponse tant à la raréfaction des ressources locales (humaines, matériaux ...). La transversalité des approches et le partage des informations sont des facilitateurs évidents concourant à une telle approche.	Former de manière adaptée les cadres pour contribuer à l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des actions départementales, quels qu'en soient les champs (grands projets d'infrastructures, services à la population ...).	Cahier des charges établi dans le cadre de la formation à l'éco conduite pour l'ensemble des agents et choix du prestataire arrêté. Lancement de la formation début 2016	😊

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales					
Achats éco-responsables et commande publique	Action 1.1.3	Le code des marchés publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte les objectifs de développement durable dès la définition de leur besoin. Ainsi, outre le volet économique, les aspects social et environnemental doivent être pris en compte dans les achats du Département. Cela s'inscrit à la fois dans une démarche de préservation de l'environnement, ainsi que dans la lignée de la compétence en matière sociale du Conseil départemental. Une étude approfondie des besoins permettra une mutualisation des achats plus efficace entre les services de la collectivité et avec d'autres structures via les groupements de commande.	Utilisation de la commande publique comme levier à l'insertion professionnelle des publics prioritaires à l'emploi Réduction des impacts environnementaux Baisse de coûts pour la collectivité	8 % des marchés ont intégré une clause sociale et 25 % une clause environnementale. Dématérialisation des CAO (rapports d'analyse et annexes) et des certificats administratifs. Eco gestes au sein du SCP : récupération des classeurs, pochettes des offres déposées, réutilisation des boîtes d'archives (1 638 € TTC d'économie).	☺
Suivi permanent du programme opérationnel	Action 1.1.5	La démarche « Transition Energétique » se voulant transversale à l'ensemble des activités du CD68 et portant sur une durée de 7 ans, doit être accompagnée d'une animation de projet rigoureuse pour entretenir la motivation de tous les intervenants.	Entretenir la dynamique de la démarche par un suivi régulier et en partageant les avancées	Montée en charge de la Mission Planètes 68 Ouverture de l'outil collaboratif aux membres du Comité de suivi http://hubplante.dev-planet.com/ Organisation de 4 Comités de suivi : prévention et valorisation des déchets, responsabilité sociétale (entreprise SOJINAL) et la Biodiversité (CINE du Vieux Canal) 2 ^{ème} bilan annuel avec actualisation 2016 du programme opérationnel	☺

Action	Planètes 68	Constat	Finalité	Bilan 2015	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales					
Comportement citoyen dans l'exercice professionnel relevant de la responsabilité de chaque agent	Action 1.2.1	Les actions mises en œuvre pour optimiser la sobriété de la collectivité ne peuvent suffire à lutter contre certains comportements individuels. Des gains ne pourront être obtenus que par la responsabilisation de chaque agent et sa contribution à l'effort collectif.	Inciter chaque agent à sa propre responsabilité citoyenne Réduire l'impact environnemental des usages quotidiens Prévenir les dégradations du patrimoine départemental	Intranet dédié mettant tous les documents à disposition de tous, dont les éco-gestes Traitement des e-DST dans l'esprit de sobriété de Planètes 68	☹️

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN